

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 156-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.207

Déposée le : 04.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Gens du voyage provenant de l'étranger : quand le Conseil-exécutif va-t-il défendre les intérêts de Wileroltigen ?

Une fois de plus, l'aire de repos autoroutière de Wileroltigen a été occupée par des gens du voyage venus de l'étranger. Les autorités récompensent leur outrecuidance en condamnant l'accès aux autres usagers et usagères de la route. Résultat : l'aire de repos leur est exclusivement réservée. Au vu des restrictions pendant la pandémie, l'affaire suscite beaucoup d'incompréhension.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Comment se fait-il que des gens du voyage aient été autorisés à entrer en Suisse alors que la mobilité du reste de la population était restreinte ?
2. Le Conseil-exécutif s'est-il plaint auprès de la Confédération concernant cette entrée sur le territoire ? Dans la négative, pourquoi laisse-t-il faire ?
3. Quel a été le coût (ou le coût estimé) de cette occupation jusqu'ici (sécurité, enlèvement des ordures ménagères, installations sanitaires) ? Quels sont les coûts supportés par les contribuables ?
4. Les consignes de l'Office fédéral de la santé publique concernant la COVID-19 ont-elles été suivies à la lettre par les gens du voyage venus de l'étranger ? Dans la négative, quelles sont les mesures qui n'ont pas été respectées, et quelles conséquences ces manquements ont-ils eues ?
5. Le Conseil-exécutif est-il intervenu auprès des autorités fédérales, dans le cas présent l'Office fédéral des routes, et s'est-il exprimé en faveur d'un renvoi rapide des gens du voyage ? Dans la négative, pourquoi le Conseil-exécutif s'en est-il abstenu ?
6. Quelles mesures le Conseil-exécutif entend-il prendre à l'avenir pour empêcher une nouvelle occupation illégale de l'aire de repos autoroutière de Wileroltigen ?

Destinataires
– Grand Conseil